



L'indépendance

C'est d'une façon un peu inhabituelle que notre syndicat s'adresse à vous. Notre syndicat a l'âge de l'entreprise. Nous n'allons pas faire de grands discours sur le passé, sinon de dire que la présence de la CGT dans l'entreprise ne tient que par les syndiqués, qui constituent le syndicat, et la confiance toujours renouvelée que vous nous accordez à chaque élection professionnelle.

Le mois dernier, vous le savez, la CFDT a décidé de contester les résultats des élections professionnelles (plus d'explications au verso de ce tract). C'est un choix plus que douteux, que nous regrettons, et qui ne bénéficiera à personne et surtout pas aux salariés de l'établissement que nous devons défendre.

Contrairement à la CGT, les élus CFDT ont visiblement beaucoup de temps libre à occuper... mais pour nous, cette action en justice va nous faire perdre notre temps et aussi nous coûter de l'argent... Les avocats ne vivent pas d'amour et d'eau fraîche...

Notre syndicat a un souci permanent : celui d'organiser la défense des intérêts des salariés, de vous informer, de vous consulter, de vous proposer des repères revendicatifs, de vous faire partager nos objectifs revendicatifs. Notre principal moyen de communication est la distribution régulière de tracts, d'affiches à tout le personnel **(et pas seulement 1 fois tous les 4 ans, lors des élections !)**.

Les ressources de notre syndicat sont les cotisations payées par les syndiqués, dont une partie est reversée pour que vivent les structures et organisations de la CGT, dans les localités, départements, fédérations et confédération.

La CGT n'a rien à cacher : avec **97** syndiqués « Dassault » (section des retraités compris), dont **60** « actifs », il n'est pas toujours évident de faire face aux différentes dépenses.

Même si le chiffre est stable et n'a pas souffert de la baisse des effectifs Dassault en cours depuis 3 ans, 60 syndiqués dans l'entreprise sont loin de faire le compte afin d'organiser efficacement l'action syndicale pour la défense de vos intérêts de salariés.

Forts de la confiance que vous nous accordez, nous souhaitons vous solliciter à participer financièrement à cette dépense d'avocat non prévue.

Pour que vive et grandisse l'espace de liberté
que constitue le syndicat CGT dans l'entreprise :

**ADHEREZ, PARTICIPEZ,
SOUTENEZ FINANCIÈREMENT NOTRE SYNDICAT !**

Demain matin : collecte aux portes

Les salariés ont leur mot à dire !

Depuis l'annonce de la CFDT de dénoncer en justice les résultats des élections professionnelles, beaucoup d'entre vous nous interpellent pour essayer de comprendre la raison d'un tel déni de démocratie.

Comme nous en avons l'habitude lorsque cela s'impose, nous allons essayer de vous répondre.

Acte 1, alors que rien n'oblige à présenter des femmes sur les listes électorales au 1^{er} et 2^{ème} collège, la CGT organise pourtant une campagne incitant les femmes à prendre toute leur place dans le syndicalisme. Malgré l'absence regrettable de candidate, la CGT a construit tout de même sa liste de façon la plus démocratique possible.

Acte 2, le 12 avril 2019 la CGT dépose ses listes de candidats, complètes, et pour la première fois depuis longtemps avec 2 candidats cadres au 3^{ème} collège. La CFDT avait à ce moment-là la possibilité de dénoncer la soit disant non-conformité, comme la loi le lui permettait, si comme elle le dit aujourd'hui elle voulait « faire respecter la mixité ». Mais il est vrai qu'à ce moment-là, la priorité de la CFDT était toute autre : une campagne électorale à l'odeur nauséabonde ou chaque écrit n'était que dénigrement et mensonges.....

Acte 3, après une semaine de vote électronique, le 28 mai dernier les résultats tombent : la CGT reste la première orga sur Argenteuil, progressant de près de 4% avec 52.65% des voix, la CFDT deuxième avec 30% et la CGC 17%. Aucun candidat CGT n'a été élu au 3^{ème} collège, seule situation pour laquelle un litige aurait éventuellement pu être invoqué puisque la proportion de femmes à l'effectif y est plus importante (Règles prévues par le *protocole d'accord préélectoral* et par le *code du travail*). Le lendemain, la CFDT affichait les résultats, sans jamais remettre en doute ceux-ci. Il est vrai que la petite phrase : « nous sommes un peu déçus du résultat » **aurait dû tous nous mettre la puce à l'oreille...**

Acte 4, le 17 juin, soit 20 jours après les résultats et 6 jours après la mise en place du 1er CSE, nous apprenons par voie de tract que la CFDT dénonce la conformité de la liste CGT ! La suite : tous les élus CGT sont personnellement convoqués par courrier recommandé au Tribunal de grande instance de Sannois suite à la procédure lancée par la CFDT.

Pour la CGT, cette procédure judiciaire représente un véritable déni de démocratie. Les salariés détestent cette « guéguerre » syndicale, qui vient même empiéter sur la vie personnelle de vos élus CGT, et nous souhaitons recentrer les débats sur les sujets essentiels qui concernent notre rôle d'élu des salariés :

- **Négociation mobilité Argenteuil/ Cergy,**
- **Promotions et déroulement de carrière,**
- **Transformation des contrats précaires en CDI Dassault,**
- **Possibilité d'être muté sur un autre site pour les salariés qui pour des raisons personnelles ne peuvent pas suivre à Cergy,**
- **Départs anticipés à la retraite dès 58 ans pour les salariés qui le souhaitent,**
- **Répartition à part égales de la participation,**
- **Nouvelle répartition des budgets CE,**